



www.fnte.cgt.fr

Comité Technique
Ministériel




51^e
CONGRÈS
MARSEILLE
18 → 22 AVRIL 2016

263 rue de Paris - Case 541
93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01
Mail : trav-etat@cgt.fr

COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL DU 28 JUIN 2016

Ce Comité Technique Ministériel était présidé par le SGA. En introduction, le SGA nous annonce que ce CTM se tiendra en deux temps et que le ministre de la Défense devrait intervenir en cours de séance.

Intervention du ministre de la Défense.

Dans un premier temps, ce dernier nous affirme vouloir un dialogue constructif avec les OS.

- **Recrutement** : il confirme ce qu'on savait déjà ; priorité de recrutement pour les forces opérationnelles, la cyber défense et le renseignement.

Il s'engage à ce que le Maintien en Condition Opérationnel des matériels soit aussi une priorité en termes de recrutement, sans nous préciser à quelle hauteur.

De façon générale, il espère que sur les 10 000 recrutements prévus, environs 2 000 soit dédiés à des personnels civils sans nous préciser les statuts.

- Rapport HAMEL sur la place du personnel civil au sein des armées et services.

Le ministre nous fait part de l'importance qu'il attache à ce rapport fraîchement sorti.

Pour la CGT, le pré-rapport présenté lors du précédent CT comportait des termes et les propositions inacceptables : civils qui représenteraient une menace sur la carrière des militaires, envoi de civils en OPEX, travaux d'équivalence de grades civils/militaires (dont on sait qu'ils sont toujours en défaveur des premiers)

Une réunion de présentation du rapport devrait se tenir d'ici 15 jours avec les OS et les employeurs. Nous ne manquerons pas d'y apporter nos revendications et de tenir informés les personnels à l'issue.

- Ouvriers de l'Etat.

Voir communiqué en pièce jointe.

Ordre du Jour

I. approbation à l'unanimité du PV du CTM du 12 avril 2016

II. Projet de décret et d'arrêté relatifs à l'école navale.

Comme déjà précisé au CTR Marine et malgré les propos rassurants du rapporteur de l'administration, **la CGT ne peut cautionner** une évolution statutaire pouvant glisser jusqu'à une éventuelle privatisation.

La CGT vote contre.

III. Projets de décrets relatifs aux modalités d'intégrations dans la FPH de certains personnels des établissements médicaux-sociaux gérés par l'ONAC.

Ce projet concerne 9 écoles de reconversions professionnelles et 1 centre de pré-orientation qui emploient près de 400 agents et 8 établissements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) qui emploie 330 agents susceptibles d'intégrer la FPH.

Pour la CGT, la décision qu'a prise le Ministère de se séparer de ces établissements œuvrant pour la reconversion professionnelle et pour les personnes âgées dépendantes est une erreur.

La conception de cœur de métier, présentée comme une donnée technique, procède surtout d'un choix politique.

Tout peut être externalisé dans l'absolu et le choix opéré par le ministère est symboliquement celui du délaissement des populations concernées par l'ONAC.

De plus, beaucoup d'incertitudes subsistent pour les agents lors de leur transfert, notamment sur leur rémunération, leur déroulement de carrière, les CHSCT...

A la vue des éléments que nous a fournis le syndicat CGT de l'ONAC :

La CGT vote contre

IV. Projets de décrets fixant les conditions de reclassement des agents contractuels pyrotechniciens en ouvrier de l'état.

Comme au SIAé, que ça déplaie ou non à certaines OS, **c'est bien le fruit des luttes menées par la CGT**, qui a permis à ces 9 agents pyrotechniciens recrutés fin 2013 d'intégrer le statut d'Ouvriers de l'Etat.

Comme nous l'avons demandé en pré-CTM nous récupérons deux recrutements supplémentaires liés aux essais d'embauche en cours. Le salaire de ces agents ne sera pas compensé en prime mais bien en groupe et échelon.

La CGT vote pour.

V. Projet de d'arrêté relatif à la mise en œuvre du télétravail au sein du MINDEF.

Le MINDEF a mis en œuvre le télétravail à titre expérimental à la DGA soit en ciblant sur des situations bien spécifiques (personnel en situation de handicap). Actuellement, une expérimentation qui concerne 20 agents est en cours, elle doit s'achever prochainement.

A ce jour, il existe un cadrage interministériel pour le télétravail.

Le projet d'arrêté au MINDEF détermine : les activités non-éligibles au télétravail, le lieu d'exercice du télétravail, les règles à respecter en matière de sécurité et de protection de la santé et les modalités de prise en charge par l'employeur des dépenses découlant de l'exercice du télétravail.

Pour la CGT, le télétravail comporte un risque d'éclatement du collectif de travail, nous proposons et uniquement à la demande des agents concernés qu'il se limite au maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap.

La CGT s'abstient.

VI. VII et VIII. Projets d'arrêtés portant application de mise en place du Régime Indemnitaires de Fonction et Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel pour les TSEF, les IEF et les ITM.

Pour la CGT, ce régime indemnitaire divise et met en opposition les salariés. Il porte sérieusement atteinte au statut des fonctionnaires.

C'est une Mauvaise réponse à la revalorisation des salaires dans la fonction publique, il fait l'impasse sur le véritable enjeu : la revalorisation du point d'indice et ses modalités d'évolution.

La CGT vote contre les textes proposés.

Dans le cadre des communications :

IX. Bilan social 2015.

Malheureusement, comme les autres années, les effectifs sont en baisse et la moyenne d'âge ne cesse d'augmenter.

Le ministère reconnaît que les données présentées sont préoccupantes, mais les actes peinent à suivre.

Notre champ professionnel continue donc de voir les compétences se perdre et les charges de travail s'alourdir sur ceux qui restent.

X. Communication sur l'application du RIFSEEP au corps des Secrétaires Administratifs.

Pour rappel, le corps de SA a adhéré au RIFSEEP au 1 janvier 2016.

Afin de finaliser un classement par groupes des emplois le MINDEF a classé l'ensemble des agents dans un groupe unique. Depuis un classement en trois groupes a été arrêté avec les ACE.

Concernant le classement des agents, il s'avère qu'il y a un décalage en fonction des employeurs.

Un bilan détaillé des classements définitifs ainsi qu'un retour d'expérience seront présentés aux représentants du personnel début 2017.

Pour la CGT, comme pour les corps des AA et des ATMD, le classement dans les groupes de rémunération ne se fait pas pour certains employeurs en fonction des emplois tenus, mais bien en fonction de la « tête du client ».

C'est pour cela que nous demandons l'abandon du RIFSEEP et la revalorisation du point d'indice en lieu et place.

XI. Mise en place d'une revue des postes et compétences au sein du MINDEF

Une telle revue présente l'opportunité de voir naître une véritable GEPEEC au sein de notre ministère.

Limitée au démarrage aux seuls grades d'attachés principaux et d'attachés hors classe, ce système demande à faire ses preuves.

Dans ce processus, comme dans d'autres domaines RH, il est nécessaire que la chaîne RH dispose des prérogatives les plus larges.

A défaut, les tentatives de civilianisation des postes seront difficilement réalisables.

Encore un CTM qui ne prends pas en compte les revendications des salariés. Pour les faire aboutir, inscrivons-nous massivement dans la journée d'action du 5 juillet.

Montreuil, le 29 juin 2016

Vos élus CGT au CTM : Hervé BAYLAC (SG de la FNTE/CGT), Pierre JOUVHOMME (BA110 Creil) ; Frédéric MATHIEU (PFAF-CO Rennes) ; Philippe ROBERT (AIA Clermont Ferrand).